

*ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE*

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE**  
**FPG DIVIDENDES IG/CV**

*31 décembre 2023*

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
360 Main Street  
Suite 2300  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 3Z3  
Canada

Tél. : 204 942-0051  
Télec. : 204 947-9390  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du FPG Dividendes IG/CV (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et de l'évolution de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou

d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 14 mars 2024

**FPG Dividendes IG/CV**  
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

aux 31 décembre

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	(\$)	(\$)
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants :</b>		
Placements à la juste valeur	145 832 624	154 227 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-
Dividendes à recevoir	-	-
Montants à recevoir pour titres vendus	-	-
Montants à recevoir des fonds sous-jacents	680	671
Montants à recevoir de l'administrateur	-	1 264
	<b>145 833 304</b>	<b>154 229 736</b>
<b>Actifs non courants :</b>		
Impôt à recouvrer	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>145 833 304</b>	<b>154 229 736</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants :</b>		
Dette bancaire	-	-
Montants à payer aux fonds sous-jacents	23 459	-
Distributions de revenu à verser	-	-
Charges à payer et montants divers à payer	7 545	4 080
Autres passifs	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>31 004</b>	<b>4 080</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>145 802 300</b>	<b>154 225 656</b>

**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	(\$)	(\$)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à l'ouverture</b>	<b>154 225 656</b>	<b>189 720 894</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats découlant des éléments suivants :		
Exploitation	11 687 166	(16 911 822)
Dépôts des titulaires de contrats	15 406 134	6 634 407
Retraits des titulaires de contrats	(35 516 656)	(25 217 823)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(8 423 356)	(35 495 238)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la clôture</b>	<b>145 802 300</b>	<b>154 225 656</b>

**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	(\$)	(\$)
<b>Produits :</b>		
Dividendes	1 916 584	2 145 601
Revenu d'intérêts	130 317	3 979
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Profit net réalisé (perte nette réalisée)	4 576 507	4 423 470
Profit net latent (perte nette latente)	6 475 414	(21 881 135)
Autre	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>13 098 822</b>	<b>(15 308 085)</b>
<b>Charges :</b>		
Frais de gestion	1 022 241	1 169 147
Frais d'administration	388 937	434 302
Autre	478	288
<b>Total des charges</b>	<b>1 411 656</b>	<b>1 603 737</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats liée à l'exploitation</b>	<b>11 687 166</b>	<b>(16 911 822)</b>

Se reporter aux notes annexes ci-jointes.

**FPG Dividendes IG/CV**  
**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**

pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats liée à l'exploitation :	11 687 166	(16 911 822)
<b>Moins les éléments sans incidence sur la trésorerie suivants :</b>		
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les placements	(4 576 507)	(4 423 470)
Variation de la perte nette latente (du profit net latent) sur les placements	(6 475 414)	21 881 135
<b>Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :</b>		
Achat de placements	(5 355 597)	(5 885 689)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	24 802 695	23 928 316
(Augmentation) diminution des montants à recevoir et autres actifs	1 255	(1 270)
Augmentation (diminution) des montants à payer et autres passifs	26 924	(3 830)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>20 110 522</b>	<b>18 583 370</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>		
Dépôts des titulaires de contrats <sup>1</sup>	15 153 077	5 366 596
Retraits des titulaires de contrats <sup>1</sup>	(35 263 599)	(23 950 012)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(20 110 522)</b>	<b>(18 583 416)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>(46)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	-	46
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Trésorerie	-	-
Équivalents de trésorerie	-	-
Dette bancaire	-	-
	-	-

**Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :**

	<b>(\$)</b>	<b>(\$)</b>
Dividendes reçus	1 916 584	2 145 601
Intérêts reçus	130 317	3 979
Intérêts versés	-	-

<sup>1</sup> Les montants sont présentés déduction faite des transactions sans effet sur la trésorerie.

**FPG Dividendes IG/CV**  
**FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du Fonds pour les cinq derniers exercices.

**VALEURS PAR PART**

		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2019
	Série	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
<b>Valeur liquidative par part</b>						
aux	A1	18,66	17,25	19,01	16,22	16,40
	A2	18,22	16,87	18,62	15,92	16,12
	A3	17,30	16,08	17,81	15,28	15,53
	B1	18,50	17,11	18,85	16,09	16,26
	B2	18,05	16,71	18,45	15,78	15,97
	B3	17,12	15,92	17,64	15,14	15,39
	JFAR1	12,10	11,16	12,26	10,43	10,52
	JFAR2	11,95	11,04	12,15	10,37	10,48
	JFAR3	11,67	10,81	11,95	10,22	10,36
	JSF1	12,11	11,16	12,26	10,44	10,52
	JSF2	11,96	11,04	12,15	10,36	10,46
	JSF3	11,67	10,82	11,95	10,23	10,36
<b>Augmentation (diminution) nette liée à l'exploitation, par part</b>						
pour l'exercice clos à cette date	A1	1,41	(1,81)	2,80	(0,18)	2,13
	A2	1,38	(1,77)	2,75	(0,20)	2,07
	A3	1,31	(1,69)	2,63	(0,25)	1,94
	B1	1,40	(1,79)	2,78	(0,17)	2,12
	B2	1,36	(1,75)	2,72	(0,19)	2,05
	B3	1,29	(1,67)	2,60	(0,25)	1,93
	JFAR1	0,91	(1,17)	1,80	(0,09)	1,39
	JFAR2	0,90	(1,16)	1,79	(0,11)	1,38
	JFAR3	0,88	(1,13)	1,76	(0,14)	1,33
	JSF1	0,91	(1,17)	1,81	(0,08)	1,39
	JSF2	0,90	(1,15)	1,79	(0,10)	1,37
	JSF3	0,88	(1,13)	1,77	(0,13)	1,32

**TAUX DE ROTATION DU PORTEFEUILLE (NON AUDITÉ)**

	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2019
pour l'exercice clos à cette date	5,48 %	4,86 %	6,19 %	1,54 %	2,30 %

**RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES**

		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2019
	Série					
<b>Actif net (en milliers de \$)</b>						
aux	A1	7 996	10 028	12 430	12 689	16 145
	A2	15 695	21 411	28 254	29 058	34 861
	A3	9 182	12 779	16 286	15 879	17 921
	B1	1 959	2 981	3 725	3 777	4 214
	B2	6 180	7 463	9 887	9 363	10 442
	B3	2 163	3 094	3 656	4 535	4 021
	JFAR1	18 430	18 848	24 033	23 973	29 639
	JFAR2	39 100	40 336	50 991	49 184	62 068
	JFAR3	16 475	14 030	17 767	17 684	20 232
	JSF1	9 919	6 893	7 414	6 314	7 477
	JSF2	13 924	12 931	11 786	12 345	13 102
	JSF3	4 779	3 432	3 492	2 862	2 828
<b>Parts en circulation</b>						
aux	A1	428 442	581 253	653 894	782 066	984 524
	A2	861 534	1 269 182	1 517 519	1 825 303	2 162 903
	A3	530 880	794 892	914 424	1 038 894	1 153 644
	B1	105 862	174 283	197 631	234 774	259 146
	B2	342 417	446 478	535 926	593 517	653 671
	B3	126 354	194 370	207 309	299 511	261 245
	JFAR1	1 522 891	1 689 385	1 960 557	2 297 413	2 817 953
	JFAR2	3 270 656	3 653 390	4 195 690	4 745 806	5 931 119
	JFAR3	1 411 936	1 297 292	1 487 387	1 729 883	1 953 137
	JSF1	819 250	617 589	604 549	604 848	710 617
	JSF2	1 164 635	1 171 206	969 875	1 191 387	1 252 121
	JSF3	409 493	317 293	292 210	279 786	272 859
<b>Ratios des frais de gestion (non audité)</b>						
pour l'exercice clos à cette date	A1	2,79 %	2,78 %	2,78 %	2,79 %	2,77 %
	A2	2,96 %	2,96 %	2,95 %	2,96 %	2,94 %
	A3	3,33 %	3,33 %	3,33 %	3,33 %	3,32 %
	B1	2,79 %	2,79 %	2,78 %	2,78 %	2,76 %
	B2	2,97 %	2,97 %	2,97 %	2,97 %	2,94 %
	B3	3,36 %	3,36 %	3,36 %	3,35 %	3,33 %
	JFAR1	2,51 %	2,51 %	2,51 %	2,51 %	2,50 %
	JFAR2	2,69 %	2,69 %	2,69 %	2,69 %	2,67 %
	JFAR3	3,04 %	3,04 %	3,04 %	3,04 %	3,03 %
	JSF1	2,51 %	2,51 %	2,50 %	2,51 %	2,49 %
	JSF2	2,69 %	2,68 %	2,68 %	2,69 %	2,68 %
	JSF3	3,06 %	3,05 %	3,05 %	3,04 %	3,01 %

Se reporter aux notes annexes ci-jointes.

**FPG Dividendes IG/CV**  
**FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

**RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES (suite)**

		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2019
<b>Ratios des frais de gestion avant renonciation (non audité)</b>	<b>Série</b>					
pour l'exercice clos à cette date	A1	2,79 %	2,78 %	2,78 %	2,79 %	2,77 %
	A2	2,96 %	2,96 %	2,95 %	2,96 %	2,94 %
	A3	3,33 %	3,33 %	3,33 %	3,33 %	3,32 %
	B1	2,79 %	2,79 %	2,78 %	2,78 %	2,76 %
	B2	2,97 %	2,97 %	2,97 %	2,97 %	2,94 %
	B3	3,36 %	3,36 %	3,36 %	3,35 %	3,33 %
	JFAR1	2,51 %	2,51 %	2,51 %	2,51 %	2,50 %
	JFAR2	2,69 %	2,69 %	2,69 %	2,69 %	2,67 %
	JFAR3	3,04 %	3,04 %	3,04 %	3,04 %	3,03 %
	JSF1	2,51 %	2,51 %	2,50 %	2,51 %	2,49 %
	JSF2	2,69 %	2,68 %	2,68 %	2,69 %	2,68 %
	JSF3	3,06 %	3,05 %	3,05 %	3,04 %	3,01 %

**FPG Dividendes IG/CV**  
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

**TABLEAU DES PLACEMENTS**

au 31 décembre 2023

	N <sup>bre</sup> de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
<b>Fonds communs de placement</b>			
Fonds de dividendes IG Mackenzie, série S	5 495 134	133 093 375	145 832 624
		<i>% de l'actif net du Fonds sous-jacent</i>	
<b>Les 25 principaux titres du Fonds sous-jacent au 31 décembre 2023 :</b>			
Fonds international de dividendes Mackenzie, série IG		4,9	
Banque Royale du Canada		3,7	
Province de l'Ontario 3,65 % 02-06-2033		3,2	
La Banque Toronto-Dominion		2,7	
Banque de Montréal		2,6	
Gouvernement du Canada 5,07 % 29-02-2024		2,2	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.		2,0	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada		1,9	
Canadian Natural Resources Ltd.		1,6	
Société Financière Manuvie		1,5	
Les Compagnies Loblaw Itée		1,4	
TELUS Corp.		1,4	
Enbridge Inc.		1,4	
Microsoft Corp.		1,3	
Corporation TC Énergie		1,3	
Province de Québec 4,40 % 01-12-2055		1,2	
Intact Corporation financière		1,1	
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie, série P		1,1	
Financière Sun Life inc.		1,1	
Groupe CGI inc.		1,1	
La Banque de Nouvelle-Écosse		1,1	
Apple Inc.		1,0	
Brookfield Corp.		1,0	
Suncor Énergie Inc.		0,9	
Mines Agnico Eagle Ltée		0,9	
		<b>43,6</b>	

**SOMMAIRE DE LA RÉPARTITION RÉELLE DE L'ACTIF PAR L'INTERMÉDIAIRE DES FONDS SOUS-JACENTS**

au 31 décembre 2023

	% de la valeur liquidative	Exposition indirecte aux risques liés aux instruments financiers :			
		Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Autre risque de prix	Risque de crédit
<b>PAR TYPE D'ACTIF</b>					
Titres de participation	75,0	✓		✓	
Obligations	23,3		✓		✓
Swaps	-				
Placements à court terme	3,6				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3,0)				
Obligations (positions vendeur)	-		✓		✓
Autres actifs (passifs) nets	1,1				
<b>Total</b>	<b>100,0</b>				

Se reporter aux notes annexes ci-jointes.

FPG Dividendes IG/CV  
NOTES ANNEXES  
au 31 décembre 2023

**1. Organisation du Fonds et généralités**

a) Organisation du Fonds

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (l'« émetteur ») est l'émetteur unique des contrats individuels d'assurance à capital variable en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à l'émetteur et sont distincts de ses autres actifs. Le Fonds ne constitue pas une entité légale distincte, mais il est distinct des autres actifs de l'émetteur. Le Fonds a commencé ses activités le 30 novembre 2009. L'adresse du siège social du Fonds est la suivante : 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) Canada.

Le Fonds représente l'actif net attribuable aux titulaires de contrats investi dans un ou plusieurs fonds communs de placement sous-jacents gérés par la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts et il offre actuellement 12 séries de parts.

b) Généralités

- i) Les placements du Fonds consistent en des titres de série S d'un ou de plusieurs fonds communs de placement sous-jacents du Groupe Investors (les « Fonds sous-jacents »). Toutes les opérations visant les Fonds sous-jacents sont exécutées selon la valeur liquidative par titre chaque jour d'opérations. Aucune commission ni aucuns frais ne sont payés par le Fonds ou les Fonds sous-jacents à l'égard de l'achat ou du rachat de titres.
- ii) La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée est le « gestionnaire » et l'« administrateur » du Fonds. Le Fonds est distribué par Services d'Assurance I.G. Inc. (le « distributeur »). Ces sociétés sont, indirectement, des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc.
- iii) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et Société financière IGM Inc. sont membres du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada.

**2. Base d'établissement et mode de présentation**

Les présents états financiers annuels (« états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives adoptées par le Fonds aux termes des IFRS.

Tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

La publication des présents états financiers a été approuvée par l'émetteur le 14 mars 2024.

**3. Méthodes comptables significatives**

a) Instruments financiers

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un instrument financier est décomptabilisé lorsque le droit de percevoir des flux de trésorerie de celui-ci est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Les instruments financiers sont ensuite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur étant comptabilisées à l'état du résultat global.

Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré de ceux-ci. Les profits et pertes réalisés à la cession de placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements. Les profits et pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les placements dans les Fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par titre calculée conformément aux documents de placement desdits Fonds sous-jacents ou selon l'information communiquée par le gestionnaire de ceux-ci.

Si, de l'avis du gestionnaire, le cours de marché d'un Fonds sous-jacent devait être inexact, non fiable ou non disponible, la juste valeur du titre serait alors estimée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et acceptées au sein du secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur estimée d'un titre déterminée au moyen de modèles d'évaluation nécessite le recours à des données et à des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et d'autres taux ou cours applicables. Dans des circonstances limitées, la juste valeur estimée d'un titre peut être déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas étayées par des données du marché observables.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les placements étaient évalués en fonction de la valeur liquidative par titre calculée conformément aux documents de placement de chaque Fonds sous-jacent. En vertu d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), il s'agit d'une évaluation de niveau 1. Il n'y a eu aucun transfert important vers le niveau 1 ni hors de ce niveau au cours des exercices présentés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts de trésorerie auprès de banques et de dépôts à terme facilement convertibles en trésorerie, soumis à un risque négligeable de changement de la valeur et utilisés par le Fonds à des fins de gestion d'engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur, qui avoisine leur coût amorti en raison de leur caractère hautement liquide et de leur courte durée jusqu'à l'échéance. Les découverts bancaires sont présentés en tant que dette bancaire dans les états de la situation financière.

d) Monnaie

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Le Fonds n'a pas réalisé d'opérations importantes et il n'a pas non plus de soldes importants en monnaies étrangères; toutefois, il est exposé indirectement au risque de change par l'intermédiaire des Fonds sous-jacents.

FPG Dividendes IG/CV  
NOTES ANNEXES  
au 31 décembre 2023

**3. Méthodes comptables significatives (suite)**

e) Comptabilisation des produits

Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions ou les dividendes provenant des Fonds sous-jacents sont comptabilisés lorsque le droit du Fonds à percevoir le paiement est établi, soit généralement à la date de distribution ou à la date ex-dividende. Les distributions reçues des Fonds sous-jacents sont comprises dans le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes ou les profits en capital, selon le cas, présentés dans les états du résultat global, d'après la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, les affectations réelles pourraient différer de celles mentionnées précédemment.

En général, toutes les séries de parts contribuent proportionnellement aux activités du Fonds, y compris le profit net réalisé (la perte nette réalisée) et le profit net latent (la perte nette latente), sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou à plusieurs séries.

f) Parts rachetables

Les parts rachetables du Fonds confèrent aux titulaires de contrats le droit de racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, entre autres droits contractuels. Ces parts rachetables comportent diverses obligations contractuelles pour le Fonds; par conséquent, ils répondent aux critères de classement en tant que passifs financiers. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur correspondant au montant du rachat à la date de clôture.

i) On obtient l'actif net par part en divisant l'actif net attribuable aux titulaires de contrats visant le Fonds ou à une série par le nombre total de parts du Fonds ou de la série en circulation.

ii) L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats liée aux activités d'exploitation, par part d'une série représente la moyenne pondérée de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats liée aux activités d'exploitation pour la série, par part en circulation au cours de l'exercice.

g) Autres actifs et passifs

Les intérêts courus et dividendes à recevoir ainsi que les montants à recevoir des Fonds sous-jacents sont comptabilisés à la juste valeur. De façon similaire, les montants à payer aux Fonds sous-jacents ainsi que les charges à payer et les autres passifs sont comptabilisés à la juste valeur. Pour ces éléments, la juste valeur se rapproche de leur coût ou de leur coût amorti en raison de leur nature à court terme.

**4. Recours au jugement comptable et utilisation d'estimations**

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige le recours au jugement, à des estimations et à des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date de présentation de l'information et les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice. Cependant, les circonstances et les hypothèses existantes peuvent changer en raison de l'évolution des marchés ou de circonstances qui échappent au contrôle du Fonds. De tels changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent.

Les paragraphes qui suivent abordent les principaux jugements comptables et estimations ayant servi à l'établissement des états financiers.

a) Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien, soit la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations sous-jacents du Fonds ainsi que les événements et les conditions qui s'y rapportent, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont les rendements et la performance du Fonds sont évalués.

b) Classement des instruments financiers

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer le mode de classement le plus approprié aux termes d'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, le mode de gestion de la totalité des actifs financiers et des passifs financiers ainsi que le mode d'évaluation de leur performance en tant que groupe sur la base de la juste valeur, et il a conclu que le classement à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9, constituait le mode le plus approprié d'évaluation et de présentation des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds.

c) Estimations de la juste valeur

Le Fonds peut, à l'occasion, détenir des titres d'un Fonds sous-jacent dont le cours de marché pourrait, de l'avis du gestionnaire, être inexact, non fiable ou non disponible. Pour estimer la juste valeur, le gestionnaire emploie des techniques d'évaluation qui reposent, dans la mesure du possible, sur des données observables. Aux 31 décembre 2023 et 2022, les placements étaient évalués en fonction de la valeur liquidative par titre calculée conformément aux documents de placement de chaque Fonds sous-jacent. En vertu d'IFRS 13, il s'agit d'une évaluation de niveau 1.

d) Entités structurées

Afin de déterminer si les fonds de placement à capital variable non cotés dans lesquels le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respectent la définition d'une entité structurée, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si les Fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Le gestionnaire a évalué les caractéristiques des Fonds sous-jacents et il a conclu que ceux-ci ne respectent pas la définition d'une entité structurée, puisque le Fonds n'a conclu ni contrat ni entente de financement avec eux et qu'il n'a pas la capacité d'influer sur leurs activités ni sur le rendement qu'il tire de ses placements dans ces Fonds sous-jacents.

**5. Frais de gestion et autres charges**

a) Chaque série du Fonds assumera les charges qui pourront lui être imputées spécifiquement. Les charges courantes du Fonds sont affectées aux séries du Fonds au prorata.

b) L'émetteur offre des services de placement et des services-conseils ou en prévoit la prestation. Le Fonds paie des frais de gestion à l'émetteur en échange de ces services. Tel qu'il est stipulé dans la notice explicative, les frais de gestion sont déterminés selon des taux annuels, en fonction de l'actif net quotidien de chaque série, et ils sont cumulés quotidiennement.

FPG Dividendes IG/CV  
NOTES ANNEXES  
au 31 décembre 2023

**5. Frais de gestion et autres charges (suite)**

- c) Le Fonds verse des frais administratifs à l'administrateur et, en retour, celui-ci prend en charge les frais d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains frais particuliers. Tel qu'il est stipulé dans la notice explicative, les frais administratifs sont calculés selon des taux annuels, en fonction de l'actif net quotidien de chaque série, et ils sont cumulés quotidiennement.
- d) La TPS/TVH versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée. Dans les présents états financiers, toute référence à la TPS/TVH inclut la TVQ (taxe de vente du Québec), le cas échéant.

**6. Impôts sur le résultat**

Le Fonds est réputé être une fiducie entre vifs en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits du Fonds sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le fonds distinct ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non aux fiducies. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

**7. Ratio des frais de gestion (« RFG ») (non audité)**

Le RFG est établi d'après le total des charges de la période attribuables à chaque série et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien de la série au cours de la période. Le RFG est annualisé pour les périodes de moins de un an. Lorsqu'un fonds investit dans des parts d'un Fonds sous-jacent, le RFG de ce fonds comprend la partie du RFG du Fonds sous-jacent attribuable au placement en question. En conséquence, le RFG présenté pour le Fonds ne comporte aucun frais de gestion ni autres frais ayant fait l'objet d'une renonciation par suite d'un placement dans un Fonds sous-jacent. Certains frais qui ne sont pas récurrents, ou dont le montant ou le moment est incertain, n'ont pas été annualisés.

**8. Taux de rotation du portefeuille (non audité)**

Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

**9. Gestion du capital**

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans la notice explicative du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part du Fonds à la date de rachat. Le capital reçu par le Fonds est utilisé conformément au mandat de placement du Fonds. Cela comprend la capacité à rendre disponibles des liquidités afin de satisfaire aux exigences en matière de rachat de parts des titulaires de contrats à la demande des titulaires de contrats. L'augmentation (la diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par série correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans les états du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque série en circulation au cours de l'exercice. Les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours des exercices sont présentées dans les états de l'évolution de la situation financière.

**10. Risques découlant des instruments financiers**

Les activités de placement du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers. Le tableau des placements présente les placements dans des Fonds sous-jacents détenus par le Fonds, y compris l'exposition indirecte connexe aux risques liés aux instruments financiers, à la fin de l'exercice.

a) Gestion du risque

Le Fonds applique une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les Fonds sous-jacents reposent sur des pondérations d'actifs cibles. Les pondérations cibles attribuées à chaque Fonds sous-jacent et la sélection des Fonds sous-jacents reposent sur plusieurs facteurs, notamment l'incidence sur la volatilité et la diversification des catégories d'actifs du Fonds. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds. Les états financiers des Fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande. Il y a lieu de se reporter à la note 11 qui décrit la façon d'obtenir des renseignements supplémentaires.

b) Risque de liquidité

Le Fonds est exposé aux rachats potentiels quotidiens en trésorerie de parts rachetables. Les parts sont rachetables à vue, au gré du titulaire de contrat, à la valeur liquidative courante par part. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les Fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces Fonds sous-jacents à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. En outre, les Fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse. Les placements du Fonds dans l'ensemble des Fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, les Fonds sous-jacents sont exposés au risque de change dans la mesure où leurs placements sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt tels que les obligations. Le Fonds ne détient pas directement d'instruments financiers portant intérêt autres qu'un faible montant de trésorerie et de placements à court terme. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt détenus par les Fonds sous-jacents fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur.

En général, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent, et vice versa. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que d'autres instruments du marché monétaire étant, de par leur nature, à court terme, ils n'exposent généralement pas de façon notable le Fonds au risque de taux d'intérêt.

**10. Risques découlant des instruments financiers (suite)**

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe importante au risque de crédit. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les Fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur des titres de créance. La valeur comptable des placements représente l'exposition maximale au risque de crédit. La valeur comptable des autres actifs du Fonds correspond également à l'exposition maximale au risque de crédit, puisqu'ils seront réglés à court terme.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire atténue ce risque grâce à une sélection minutieuse de Fonds sous-jacents, conformément aux paramètres de la stratégie de placement. Pour le Fonds, la principale exposition à l'autre risque de prix, le cas échéant, découle des placements des Fonds sous-jacents dans des titres de capitaux propres et des contrats dérivés connexes.

**11. Autres documents disponibles**

Les lecteurs peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en écrivant à Services Financiers Groupe Investors Inc., 2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 2000, Montréal (Québec) H3A 2A6 [ou, si vous habitez à l'extérieur du Québec, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5] ou en composant le numéro sans frais 1-800-661-4578 (au Québec) ou 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada).